



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024

N° C07_03_2024_49 - Stratégie et objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET)
(annexe)

Annexe(s) :

- *Stratégie territoriale*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	52	15	-	23

Pour : -	Abstention : -	Contre : -	Sans Participation : -
----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 1 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BAUDON Christian (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), BAUMGARTEN Christian (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), NEE Nicole (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND

François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Stratégie et objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET) (annexe)

Annexe(s) :

- Stratégie territoriale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.229-51 du Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu la délibération n° C19_01_2023_08 de déclaration d'intention du plan climat air énergie territorial,

Vu la délibération N° C14_12_2023_03 relative au diagnostic territorial du plan climat air énergie territorial,

Considérant l'articulation du PCAET avec le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H) en cours d'élaboration,

Le « Laboratoire Climat », instance chargée de la production stratégique du PCAET Mellois en Poitou, s'est réuni à 6 reprises du 7 novembre 2023 au 10 janvier 2024. Cette instance réunit les vice-présidents les plus concernés par le sujet, les élus communautaires volontaires, les élus des 3 chambres consulaires et 2 membres du conseil de développement.

Lors de chacune des réunions, les membres du Laboratoire Climat se sont appuyés sur les données du diagnostic du PCAET pour prioriser les leviers d'actions selon leur efficacité sur l'adaptation ou l'atténuation du changement climatique (potentiel de diminution des émissions de gaz à effet de serre et/ou de consommation énergétique), et selon leur facilité d'activation.

La vision stratégique du PCAET s'est construite autour des thématiques identifiées dans le diagnostic. Cette stratégie a été priorisée comme suit :

- Habitat :

- 1. Les logements sont rénovés énergétiquement (en priorité les logements individuels) en s'appuyant sur les nombreuses aides disponibles et un accompagnement dédié proposé par la collectivité (sous forme de conseil, d'appui voire de co-financement). Leplan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H) garantit des exigences thermiques fortes.

- 2. Une véritable culture de la sobriété se déploie dans la manière d'habiter le territoire : les habitudes sobres sont encouragées et valorisées, sans culpabilisation et avec un soin particulier dans la manière de communiquer à ce sujet.
- 3. Les types de logement se diversifient et la collectivité est facilitante, notamment à travers son PLUi-H, sur le déploiement de formes d'habitat innovantes, dans l'optique de réduire l'emprise foncière individuelle.
- 4. Les chauffages au fioul et au gaz fossile sont progressivement remplacés, notamment par des installations d'énergies renouvelables bien intégrées au bâti et aux paysages (solaire photovoltaïque pour l'électricité, pompes à chaleur, bois-énergie et solaire thermique pour les besoins en chaleur).

- Mobilités :

- 1. La part des voitures thermiques dans le parc automobile diminue, avec l'évolution des motorisations des véhicules particuliers, en s'appuyant sur l'accessibilité croissante des véhicules électriques et sur les aides disponibles. La collectivité accompagne le déploiement des installations liées (stations BioGNV, bornes de recharge électrique).
- 2. Les besoins en déplacement des particuliers diminuent (grâce à la dynamisation des bassins de vie et au développement des services de proximité), tout comme les besoins en déplacement pour le transport de marchandises (via le développement des circuits courts, les changements dans les habitudes de consommation et la rationalisation logistique des livraisons).
- 3. La motorisation évolue dans le secteur du transport de marchandises ; la collectivité accompagne le déploiement des installations liées (stations BioGNV, bornes de recharge électrique).
- 4. Les habitudes évoluent autour de la voiture individuelle : les déplacements réalisés sont optimisés pour réduire la consommation énergétique moyenne par kilomètre (covoiturage, écoconduite, réduction des vitesses de circulation), sans culpabilisation et avec un soin particulier sur les manières de communiquer à ce sujet. La collectivité est facilitatrice pour le développement du covoiturage.
- 5. Les modes actifs de déplacements se développent : ils font l'objet d'aménagements et de stratégies de mobilités dédiées à la sécurité des piétons et des cyclistes, et sont rendus possibles par la dynamisation des centres-bourgs et le développement de services de proximité. Les comportements évoluent d'autant plus que la part de la voiture diminue (sentiment de sécurité renforcé).
- 6. L'offre de transports en commun se développe et couvre une surface toujours plus importante, en s'appuyant sur l'existant (minibus, bus scolaire) et en restant cohérent avec la typologie rurale du territoire.

- Tertiaire et industrie :

- 1. La consommation énergétique des bâtiments du tertiaire diminue grâce à leur rénovation énergétique, aux changements de pratiques et à la mise en place de mesures d'économie dans les usages énergétiques des organisations.
- 2. La consommation énergétique du secteur industriel diminue grâce à la mise en place de mesures de sobriété dans les entreprises et au développement de l'efficacité énergétique des processus de production.
- 3. La réorientation des emplois et des activités dans les secteurs "à risque" (dans lesquels des pertes ou des transformations d'emploi sont prédictibles), est anticipée. Des politiques d'accompagnement et de reconversion ciblées sont mise en place pour faire évoluer ces emplois et les compétences associées.

- 4. Les activités économiques de proximité se développent et assurent la création d'emplois locaux et non délocalisables. Les principes de l'économie circulaire tendent à se généraliser à l'ensemble des organisations. Les organisations du tertiaire multiplient les démarches de mutualisation pour renforcer la coopération et réduire la consommation d'espace.
- 5. Les chauffages au fioul et au gaz fossile sont progressivement remplacés, notamment par des installations d'énergies renouvelables bien intégrées au bâti et aux paysages (solaire photovoltaïque pour l'électricité, pompes à chaleur, bois-énergie et solaire thermique pour les besoins en chaleur).
- 6. Les industries remplacent progressivement leur appareil productif vers des outils alimentés par l'électricité et l'hydrogène, pour réduire la consommation d'énergie fossile.

- Agriculture :

- 1. La surface agricole dédiée aux légumineuses augmente en grande culture et dans les prairies temporaires, dans une optique de diversification agricole, de durabilité des exploitations, de développement économique local et de relocalisation agricole en réponse à un marché local.
- 2. La surface dédiée à l'agroforesterie (à faible densité d'arbres) et aux haies en périphérie des parcelles agricoles s'agrandit pour favoriser le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale. Un plan de gestion du patrimoine bocager existant est réalisé.
- 3. Les techniques sans labour se développent sur le territoire en veillant à la sobriété de consommation des intrants de synthèse. Les cultures intermédiaires et les bandes enherbées se multiplient pour favoriser le stockage du carbone dans le sol et renforcer une agriculture favorable à la qualité de l'eau, à la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la biodiversité.
- 4. L'utilisation des intrants de synthèse diminue au profit des biodéchets et déchets verts, et la gestion des prairies est optimisée de manière à augmenter leur capacité de stockage de carbone.
- 5. Le matériel agricole évolue vers une motorisation moins carbonée (BioGNV) et l'utilisation des effluents se développe dans cette perspective via la méthanisation, avec une vigilance particulière sur la préservation des terres dédiées à la production agricole.

- Production des énergies renouvelables :

- 1. Eolien : Application quantitative du guide éolien et limitation du développement au repowering des parcs existants.
- 2. Photovoltaïque :
 - Encadrement quantitatif de projets agrivoltaïques de faible surface intégrés aux paysages, qui répondent aux besoins des exploitations agricoles soutenant prioritairement l'élevage
 - Utiliser le potentiel foncier de zones artificialisées pour le développement du photovoltaïque au sol : zéro consommation de terres agricoles
 - Utiliser le potentiel en toiture pour le développement
 - Favoriser le développement des ombrières photovoltaïques sur les surfaces de stationnement artificialisées en veillant à l'intégration paysagère
- 3. Solaire thermique : Utilisation du potentiel en toiture pour le développement
- 4. Méthanisation : Développement raisonné (au total 5 installations sur le territoire) qui intègre tous les déchets du territoire et fournit localement du

BioGNV (biogaz naturel pour véhicules) pour les transporteurs, agriculteurs et particuliers.

- 5. Aérothermie et géothermie, pompes à chaleur : Mobilisation d'une partie du potentiel du territoire
- 6. Bois énergie : Augmenter la production locale en veillant à la gestion durable des ressources

Chaque orientation de la stratégie fait l'objet d'objectifs quantitatifs détaillés en annexe. La version actuelle de la stratégie sera consultable en version dématérialisée sur le site de la communauté de communes.

La fin de l'élaboration de la stratégie et des objectifs du PCAET est suivie de l'élaboration du plan d'actions. L'écriture de ce dernier sera réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire lors des 5 ateliers climat ouverts à tous à partir de 17h :

- Jeudi 21 mars 2024 à Sauzé-Vaussais (centre socio-culturel),
- Mercredi 3 avril 2024 à Brioux-sur-Boutonne (salle la Boutonnaise),
- Jeudi 18 avril 2024 à Celles-sur-Belle (salle des fêtes de Saint-Médard),
- Jeudi 23 mai 2024 à Lezay (salle des fêtes),
- Mercredi 5 juin 2024 à Chef-Boutonne (salle Raymond Quiard).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la fin de l'élaboration de la stratégie et des objectifs du PCAET.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET